

CONSULTATION POUR PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Marché 26 001 PNCAL

**Conception de parcours d'interprétation sur les sentiers autour de la Maison du Parc national à La Ciotat, site
de Ste Fréousse**

Article 1 – Le Parc national des Calanques

Paysage emblématique, terrestre et marin de la Provence méditerranéenne, le site des Calanques est connu dans le monde entier pour sa valeur paysagère, sa biodiversité remarquable et son patrimoine culturel. Ce joyau naturel fait, depuis près d'un siècle, l'objet d'une volonté forte de protection issue d'associations d'habitants et d'usagers. À la fois terrestre, marin et urbain, concrétisation d'un des engagements forts du Grenelle de l'Environnement, le Parc national des Calanques, 10^{ème} parc national français est né par décret le 18 avril 2012. Il est le premier parc national urbain d'Europe et il a été entièrement conçu selon les dispositions de la loi de 2006, qui a profondément réformé les modalités de création et de gestion des parcs nationaux français. Cette loi introduit de nouveaux concepts, avec les notions de « caractère », de « cœur », d'« aire d'adhésion » et de « solidarité écologique » entre les deux parties du territoire du parc national. Elle prévoit aussi un élargissement des missions de l'établissement public du Parc national : tout en les confirmant en matière de protection, la loi les élargit au patrimoine culturel et à l'accompagnement du développement local.

1.1. Périmètre du Parc

Le parc national des Calanques est le premier parc à la fois urbain, terrestre et marin en Europe ; la gestion de la fréquentation y représente donc un enjeu majeur pour la conservation de ses patrimoines. Ses paysages, qui s'étendent de l'archipel du Frioul à l'Île Verte à la Ciotat, sont connus dans le monde entier pour leur beauté et leur diversité. Ils attirent chaque année plus de 3 millions de visites à terre et en mer. Au sein d'une vaste métropole et aux portes de la deuxième ville de France, face aux pressions qui s'exercent et aux menaces qui pèsent sur le territoire (forte fréquentation, incendie, dégradation des sites et des patrimoines...), ce territoire est sensible et fragile.

<http://www.calanques-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-calanques/identite-du-parc-national-des-calanques>

Les Calanques offrent une biodiversité remarquable avec 140 espèces terrestres animales et végétales protégées, 60 espèces marines patrimoniales et un patrimoine culturel, matériel et immatériel, d'une très grande richesse (typologique et chronologique). C'est cet ensemble unique d'écosystèmes terrestres et marins, littoraux et insulaires, et de spécificités culturelles que le Parc national des Calanques a pour mission de protéger et de valoriser pour les habitants, les usagers, les visiteurs ainsi que pour les générations futures.

Ce **caractère exceptionnel** a été décrit dans la charte du Parc lors de la création et fut l'une des raisons de son existence. Il se compose de 3 aspects :

- Un territoire né de la mer, de beautés naturelles et de contrastes. Mosaïque de milieux naturels d'intérêt spécial. « c'est dans la proximité de la mer que réside le caractère le plus étrange et le plus prenant des Calanques : non seulement pour la splendeur des paysages, mais aussi pour la tentation éternelle des espaces marins » (Gaston Rebuffat, Calanques)
- Un territoire façonné par l'homme
- Un territoire de contemplation (l'infini)

La charte du Parc national des Calanques est accessible à l'adresse suivante : <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/publications-et-documents>

1.2 Carte d'identité

- Cœur terrestre : 8 500 hectares, 3 communes (Marseille, Cassis et La Ciotat).
- Cœur marin : 43 500 hectares.
- Aire d'adhésion : 2 600 hectares, 3 communes (Marseille, Cassis et La Penne-sur-Huveaune).
- Aire maritime adjacente : 97 800 ha.

- Biodiversité : 140 espèces terrestres animales et végétales protégées ; 60 espèces marines patrimoniales.
- Nombre d'habitants inclus dans le périmètre du parc (cœur de nature et aire d'adhésion) : environ 42 200 habitants (en 2010, selon l'INSEE).

1.3 L'Etablissement public

Les missions de conservation des patrimoines, de connaissance et d'accueil du public sont confiées à l'établissement public d'Etat du Parc national des Calanques. Leurs réalisations sont encadrées par le décret de création ainsi que par la charte du Parc national. Cet établissement, financé par l'Etat, est doté d'une gouvernance locale ; une soixantaine d'agents y réalisent des missions de connaissance scientifiques, de gestion, de police de l'environnement et d'accueil du public. Le pôle chargé de l'éducation à l'environnement, la culture et le développement social, porte la mise en œuvre de l'interprétation des patrimoines et des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Article 2 – Le projet autour de la maison du Parc national des Calanques à la Ciotat

2.1. La maison du Parc national

Depuis 2021, le Parc national des Calanques a engagé d'importants travaux de réhabilitation sur l'ancienne villa de l'acteur Michel Simon (classée Maison des Illustres en 2012) ainsi que ses terrains attenants afin de pouvoir disposer d'une première maison de parc permettant à la fois d'accueillir les bureaux des équipes du secteur Est, mais aussi de disposer de 150m² d'espaces scénographiques dédiés aux patrimoines du Parc national et du site de Sainte Fréouse plus spécifiquement (cf annexe 1).

L'ouverture au public est prévue pour fin septembre 2026.

Parallèlement, des travaux de fixation du réseau de sentiers sur le site sont en cours afin de créer des boucles plus claires et de bloquer les sentes non désirables pour limiter l'impact de la fréquentation sur le site.

Ainsi, le réseau de sentiers sera constitué de (annexe 3) :

- une boucle courte (tracé bleu plein) nommée pour l'instant boucle découverte jusqu'à la ferme Fréouse (ancienne villa de l'artiste Walter Speany)
- une extension possible de cette boucle (tracé bleu pointillé) jusqu'à l'ancienne propriété Teychené qui sera réhabilitée en un belvédère d'observation du paysage
- un sentier (tracé couleur à définir) faisant la liaison entre la maison du parc et le belvédère situé au-dessus de la chapelle Notre Dame de la Garde
- un sentier (tracé jaune plein) faisant la liaison entre la maison du parc et le sémaphore du Bec de l'Aigle sur la route des Crêtes

La fin des travaux des sentiers est prévue en avril – mai 2026.

2.2. Un scénario d'interprétation spécifique à la villa et ses abords

Préalablement au travail scénographique dans la maison de parc, le PnCal avait donc fait réaliser un diagnostic sur les potentiels et les contraintes d'interprétation, et produire un scénario de mise en découverte de ce site, décliné à partir du schéma d'interprétation du Parc national suivant les spécificités locales (annexe 2).

Ce scénario préconisait des éléments pour l'intérieur de la maison, mais donnait également les grandes inspirations, orientations, thématiques et spatialisation pour les extérieurs de la maison.

3 – Objectifs de la mission

3.1 Objectifs généraux

Le présent marché vise donc à concevoir des sentiers d'interprétation, en accord avec le réseau de sentiers stabilisés et le plan d'interprétation déjà établi.

3.2 Précisions méthodologiques

Le prestataire devra tenir compte du scénario d'interprétation élaboré pour les abords de la maison de parc tout en s'adaptant potentiellement aux légères variations qui pourraient exister du fait du nouveau réseau de sentiers stabilisés.

Graphiquement, les éléments conçus devront être en accord avec la charte du schéma d'interprétation à l'échelle du parc, même de légères adaptations pourront être envisagées pour être plus en phase avec l'idée forte du site si besoin.

Le présent marché aura donc les étapes suivantes : **passer du diagnostic du terrain et de la documentation fournie par le Parc national à une proposition au niveau Avant-Projet Sommaire (esquisses, orientations – tonalité, fil conducteur, pistes graphiques, nombre et emplacements des haltes d'interprétation, spatialisation des thématiques) puis à un niveau Avant-Projet Détaillé (chiffrage, mesures et plans côtés, détails des matériaux employés, insertions paysagères, contenus rédigés et mis en page...) jusqu'au PRO DCE permettant à la maîtrise d'ouvrage d'être en mesure de lancer à l'issue un marché de mise en production et de pose sur site.**

De la sous-traitance peut être envisagée ; avec paiement au porteur du projet ou directement à chaque prestataire.

Attention le site classé au titre des paysages, il faudra donc associer la DREAL aux réflexions et assurer une très bonne intégration paysagère des propositions qui seront émises.

Article 4 – Nature des prestations et livrables

4.1 Prestations attendues

- Prise de connaissance du site, des enjeux, des besoins, attentes, contraintes techniques, définition du rétro-planning... lors d'une réunion de lancement en présentiel
- Récupération et analyse des éléments, ressources, dont la carte du réseau de sentiers, les ressources documentaires... fournis par le Parc national des Calanques
- Proposition de sentiers d'interprétation avec choix des thématiques, du nombre et des lieux de halte, du type d'équipements préconisés, de mobilier et matériaux, rédaction des contenus, mise en forme graphique, chiffrage, plans côtés... au niveau APS puis APD et enfin jusqu'au PRO DCE via des échanges réguliers avec la maîtrise d'ouvrage
- Une réunion de validation sera prévue pour chacune de ces deux étapes, puis au rendu final. Elles pourront se faire en visio ou en présentiel

4.2 Livrables

- CR de toutes les réunions
- Planning du projet révisé si besoin pendant la mission
- Avant-Projet Sommaire (esquisses, orientations – tonalité, fil conducteur, pistes graphiques, nombre et

emplacements des haltes d'interprétation, spatialisation des thématiques)

- Avant-Projet Détaillé et PRO DCE (chiffage, mesures et plans côtés, détails des matériaux employés, insertions paysagères, contenus rédigés et mis en page...) permettant une future mise en production

Article 5 - Pilotage de la mission

Le pilotage de la mission sera assuré par le Parc national des Calanques.

L'interlocuteur privilégié sera la chargée de mission interprétation des patrimoines au Parc national des Calanques, en la personne de Magali Veyrat.

Article 6 - Lieu de déroulement des réunions

Les réunions se tiendront dans les locaux du Parc national des Calanques (141 avenue du Prado) ou de manière délocalisée sur le territoire du Parc national des Calanques, à la maison de Parc notamment, ou par visioconférence.

Article 7 - Droits

Tous les éléments recueillis et les documents produits seront la propriété du maître d'ouvrage, à qui ils seront remis sous format informatique exploitable.

Il pourra, en citant les sources, utiliser comme bon lui semble tout ou partie des résultats, textes, schémas, photographies, rapports, diaporamas fournis par le prestataire, les modifier, les inclure dans d'autres documents, tant pour sa communication interne que pour sa communication externe ou la communication de l'ensemble des parcs nationaux.